

AUVERGNE – RhôneAlpes*

explora
INITIAL
2016-2017



**DOCUMENT
D'INFORMATION**

LYCÉENS - APPRENTIS

explorainitial.auvergnerhonealpes.eu

15-25.auvergnerhonealpes.eu

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016 après avis du Conseil Régional.



Une bourse de mobilité internationale

Vous souhaitez acquérir une première expérience à l'international ?

Partir à l'étranger donnera une réelle valeur ajoutée à votre formation.

Cela vous permettra :

- de valider votre projet professionnel,
- de développer vos compétences (autonomie, capacités d'adaptation...)
- d'être mobile et de développer de nouvelles aptitudes professionnelles,
- d'effectuer un apprentissage linguistique et culturel,
- d'innover dans vos pratiques et prises de responsabilités...

Autant d'atouts à faire valoir sur votre futur curriculum vitae !

Pour vous aider à réaliser votre stage en entreprise à l'étranger, la Région Auvergne-Rhône-Alpes vous propose la bourse **explora initial**. Cette bourse ne concerne que les jeunes scolarisés en Rhône-Alpes.

POUR QUI ?

Vous pouvez bénéficier de la bourse **explora initial**, quelle que soit votre destination, si vous êtes **lycéen(ne) ou apprenti(e)** (CAP, BP, Bac Pro, BTS, Mentions Complémentaires et FCIL ainsi que tous les diplômes de niveau III, IV et V).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pourrez également partir à l'étranger dans le cadre de vos études supérieures. En plus d'**explora initial**, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place d'autres dispositifs pour vous accompagner comme **explora sup** ou **explora doc**. Pour plus de renseignements : explorainitial.auvergnerrhonealpes.eu / 15-25.auvergnerrhonealpes.eu



QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Vous êtes inscrit(e) dans un établissement de Rhône-Alpes (lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'État, centre de formation des apprentis).
- Le séjour doit être prévu dans votre cursus (cursus sanctionné par un diplôme d'État).
- La durée de votre séjour doit être au minimum de trois semaines entières et consécutives dans la même entreprise, et au maximum de dix semaines.
- Le stage peut se dérouler au sein de toute entreprise, association, organisme public ou parapublic, dans toute partie du monde (sauf France et départements et territoires d'outre-mer).
- Vous ne pouvez bénéficier de la bourse **explo'ra initial** qu'une fois durant votre cycle de formation.

Si vous obtenez une bourse **explo'ra initial**, vous pouvez ultérieurement postuler pour une bourse **explo'ra sup**.

COMMENT ?

- Pour faire votre demande, connectez-vous sur www.explorainitial.auvergnerhonealpes.eu. La demande devra être effectuée en ligne puis transmise à l'établissement au plus tôt trois mois avant le départ et au plus tard un mois avant le premier jour prévu du séjour.
- Pensez à transmettre à la Région, dès le premier jour de votre stage, votre attestation de stage dûment signée par vous, le chef d'établissement et le responsable de l'organisme d'accueil à l'étranger. Vous pouvez imprimer cette attestation à partir de votre dossier informatique en ligne.

Il s'agit d'une aide individuelle directe, dont le montant est de **90 euros** par semaine entière de stage. Une aide forfaitaire complémentaire de **200 euros** est attribuée aux élèves percevant une bourse d'Etat et aux apprenti(e)s quelque soit la destination.

**Désormais, votre inscription se fait exclusivement
sur explorainitial.auvergnerhonealpes.eu**

Équipez-vous comme des pros !

Grâce à la bourse d'équipement professionnel des jeunes, si vous êtes élève ou apprenti(e) en première année de CAP ou Bac Pro vous pouvez acquérir le matériel indispensable pour vos études : outils, vêtements et équipements spéciaux... L'inscription doit être faite en même temps que la demande de la carte M'ra sur internet. Par contre, elle sera validée par l'établissement en septembre 2016 en dehors de la validation de la carte M'ra.

Carte M'ra : la Région aide ses jeunes !

Mise à disposition gratuitement, la carte M'ra! facilite votre accès au sport, à la culture, et au savoir : gratuité des livres scolaires, accès gratuit aux musées, réduction sur une licence sportive, spectacles, concerts...

Retrouvez la liste des partenaires M'ra! et consultez le solde de vos avantages sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. 15-25.auvergnerhonealpes.eu, rubrique M'ra



Pour en savoir plus : explorainitial.auvergnerhonealpes.eu
15-25.auvergnerhonealpes.eu

AUVERGNE – RhôneAlpes*

Région Auvergne-Rhône-Alpes

1, esplanade François Mitterrand
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 02
T. 04 26 73 40 00



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

